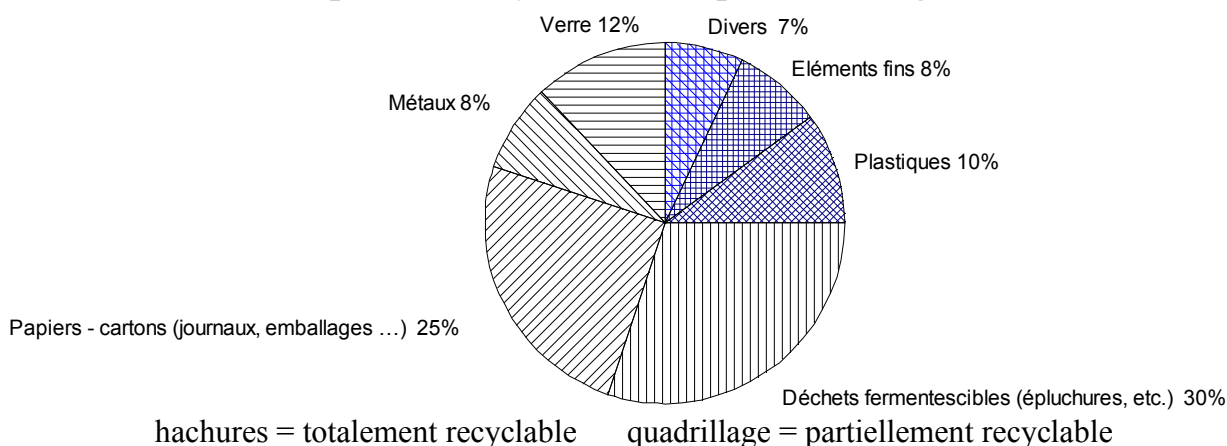
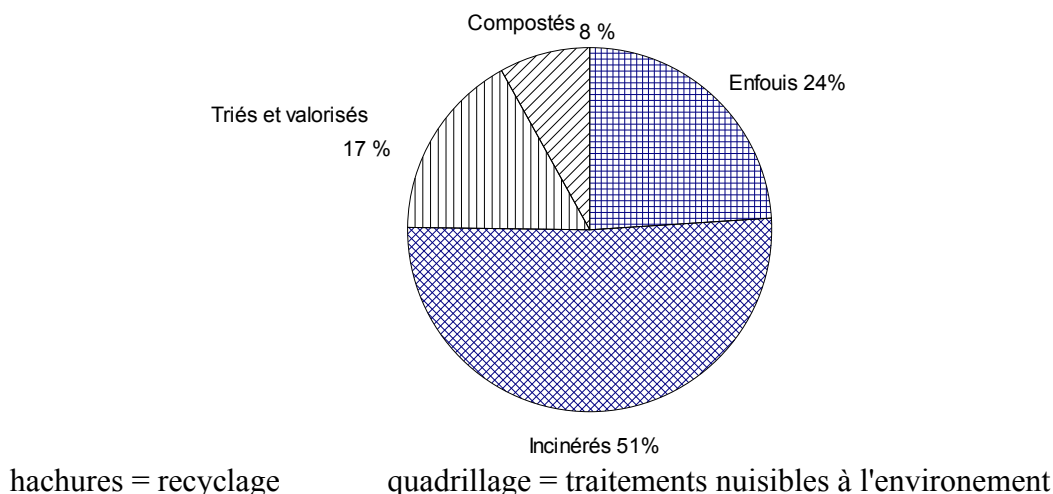


# ***Réduire nos déchets, pourquoi et comment ?***

## **Composition moyenne d'une poubelle vosgienne**



## **Destination des déchets ménagers vosgiens**



**Etrange déséquilibre entre ce qui pourrait être recyclé (plus de 75 %) et ce qui l'est réellement (25%) !**

***Il faut que ça change on ne peut plus admettre cela !***

Trois moyens pour réduire puis supprimer les procédés nocifs pour l'environnement que sont l'enfouissement et l'incinération :

- ***La réduction à la source***
- ***Le compostage***
- ***Le tri maximum en vue du recyclage***



# **LA REDUCTION A LA SOURCE**

*Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !*

Pour cela quelques pistes :

## **Mettre un autocollant STOP PUB sur sa boîte aux lettres**

C'est déjà plus de 40 kilos par an de papier en moins.

Pour ne plus recevoir les publicités adressées non sollicitées des entreprises de vente par correspondance adhérentes à la FEVAD, envoyez votre demande à :

Liste Robinson-Stop Publicité, UFMD, 60 rue la Boétie, 75008 Paris



## **Donner ou revendre plutôt que jeter ce qui peut encore servir**

Ce qui est inutile ou démodé pour l'un peut être très utile au voisin.

## **Réutiliser à d'autres fins**

Les vêtements hors d'usage sont des chiffons parfaits pour ne plus utiliser d'essuie-tout.

## **Acheter en commun ou louer ce qui sert peu souvent**

Matériel de jardin, de bricolage...



## **Remplacer le jetable par le durable**

lingettes de toutes sortes, couches, mouchoirs, essuie-tout, vaisselle, cabas plutôt que sachets.

## **Choisir des produits non sur-emballés**

Emballages individuels, lots assemblés par un carton ou pire un plastique et pas toujours moins chers.

## **Privilégier les emballages recyclables**

Verre plutôt que plastique, papier plutôt que plastique

Par vos achats éco-citoyens, vous ferez pression sur les industriels pour qu'il prennent la problématique des déchets en compte et utilisent l'éco-conception.

# **LE COMPOSTAGE**

Les déchets fermentescibles représentent 30% du poids de nos poubelles, ils sont responsables de la fermentation, donc des gaz et élévations de températures dans les décharges.

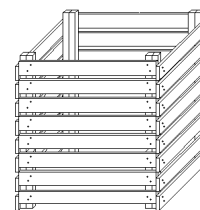
Ce sont les épluchures de légumes, les déchets de repas et les déchets organiques en général.

Sans compter les déchets de jardins (taille de haies, herbe de tonte...) que certains mettent dans leur poubelle.

Ces déchets peuvent être compostés c'est à dire transformés en un excellent terreau naturel, économique et écologique.

Suivant la place dont vous disposez, cela peut-être fait :

- en tas au fond du jardin;
- dans un composteur individuel en bois ou en plastique si on a peu de place;
- dans un lombricomposteur sur le balcon ou dans la cour;
- sur des plate-formes collectives pour les habitats collectifs.



Certaines communes organisent le ramassage de ces déchets ou les déchetteries les recueillent.

## LE TRI

Dans les Vosges, 25 % des déchets sont recyclés (compostage compris). C'est mieux que la moyenne française, 20% environ mais beaucoup moins bien que nos voisins européens ou que certaines communes dans les départements voisins. Nous pouvons faire beaucoup mieux.

### *A mettre dans les conteneurs d'apport volontaires ou les sacs ou poubelles jaunes pour les villes ayant un ramassage sélectif :*

#### Le verre

Chauffé à plus de 1 500°, l'emballage en verre prend toutes les formes qu'on lui demande et redevient ainsi un emballage. C'est un matériau indéfiniment et à 100% recyclable.

Le verre recyclé, appelé Calcin, est la principale matière première de l'industrie du verre.

Attention, il ne faut pas mélanger avec : faïence, porcelaine, vaisselle, cristal, verres plats (miroirs, fenêtres..) et ampoules électriques. Ces matériaux vont en déchetterie.

#### Les bouteilles en plastique

Toutes les bouteilles en plastique sont recyclables **avec leur bouchon**, du cubitainer de vin au flacon de gel douche en passant par les bouteilles d'eau, d'huile alimentaire et les bidons de lessive. Seuls les récipients plastiques ayant contenu des produits dangereux doivent être amenés en déchetterie (regarder l'étiquette).

Chaque tonne de plastique recyclé permet d'économiser 700 kg de pétrole brut. Les PVC deviennent des tubes, tuyaux, gouttières... Les PET servent à la confection de films d'emballage et différents textiles synthétiques. Les bouteilles en PEHD redeviennent des bouteilles pour les produits d'entretien.

#### Les papiers et cartons 25% du poids de notre poubelle (voir page précédente pour diminuer ce poids)

Ils servent à la fabrication de carton ou de papier. Les cartons d'emballage, non souillés, servent à la fabrication de carton ondulé ou de matériel d'isolation.

#### Les briques alimentaires

Toutes les briques alimentaires se recyclent. Chaque tonne de briques alimentaires recyclées permet d'économiser 2 tonnes de bois. Les tétrapacks deviennent, après extraction du film aluminium, de l'aggloméré pour meubles ou de l'essuie-tout ou papier toilette.

#### L'aluminium et l'acier (les canettes, les boîtes de conserve, les aérosols...)

A l'heure actuelle, 30% de l'aluminium que nous utilisons chaque jour et 100% de celui que nous triions sont recyclés. En recyclant l'aluminium, on économise des ressources naturelles et 95% de l'énergie nécessaire pour fabriquer l'aluminium de première fusion. L'aluminium recyclé sert ainsi à fabriquer des pièces d'automobile ou à reformer des boîtes.

L'acier est facilement récupéré du fait de son magnétisme. Chaque tonne d'acier recyclé fait économiser une tonne de minerai de fer.

Malheureusement, la collecte des briques et boîtes métalliques n'est pas encore prévue dans toutes les communes vosgiennes. Parlez-en à vos élus!



## **A apporter chez les revendeurs ou en déchetterie :**

### Les DEEE

Chaque année un Français jette 13 à 15kg d'équipements électriques ou électroniques. Des associations peuvent se charger de les remettre à neuf (Emmaüs, Le Renouveau...). Depuis cette année, le démantèlement des DEEE et leur recyclage est obligatoire, il faut ramener tous ces appareils chez le vendeur du produit ou en déchetterie. (Clé Usb, Hifi, Vidéo, TV, machine à laver, ordinateur...)



### Les consommables informatiques

Les cartouches d'imprimantes, les CD et DVD peuvent être recyclés, certains vendeurs collectent.

### Les médicaments :

Même si la structure Cyclamed n'existe plus, les pharmacies doivent reprendre les médicaments inutilisés (pas les emballages carton qui vont au recyclage papier) pour les faire éliminer dans des filières appropriées avec les déchets des hôpitaux.

### Les batteries et piles :

Quelle que soit leur taille, elles doivent être rapportées aux revendeurs ou en déchetterie pour y être acheminées dans une filière spécialisée. Les mairies collectent également les piles.



## **A apporter en déchetterie :**

### Les produits dangereux

Les restes de peinture, d'huile de vidange...doivent être impérativement amenés en déchetterie. Ces produits en fin de vie représentent un danger de pollution très important. Même si vous n'êtes plus sûr de la nature du produit contenu : il est impératif de le déposer en déchetterie pour qu'il soit traité dans les meilleures conditions.

### Les vêtements

Pensez aux organisations caritatives, elles peuvent leur offrir une seconde jeunesse. Sinon, ils peuvent être transformés en matériau isolant pour le bâtiment.

### Les gravats inertes

Ils doivent être apportés en déchetterie, ils seront ensuite stockés dans des centres spécialisés. Certaines communes disposent de tels lieux de stockage accessibles, se renseigner en mairie.

### Les encombrants

Les meubles, matelas, chaises ...doivent être préalablement démontés pour assurer un recyclage de qualité. Ex : pour une chaise en bois et acier, il faut séparer ces matériaux avant de les déposer en déchetterie. Les encombrants sont également collectés ponctuellement au porte à porte (voir votre mairie).

